



Communauté de Communes  
**Aubrac, Carladez  
et Viadène**

Siret : 200 067 171 00013

Siège social : 1 rue du Faubourg - 12210 LAGUIOLE

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUIN 2019

Le 11 juin deux mille dix-neuf, à 20 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène s'est réuni à la salle des fêtes de Mur de Barrez en séance publique sous la présidence de Madame Annie CAZARD, Présidente.

**Étaient présents** : Mesdames Annie CAZARD, Anne MAGNE ; Messieurs Vincent ALAZARD, Robert ALBERT, Cyrille BOURRIER, Louis BOYER, Didier CAYLA, Jean-Marie CAYLA, Gilbert CESTRIÈRES, Alain CEZAC (arrivée au point 4), Jean CHAYRIGUES, Philippe COUDERC, René DELMAS, Daniel LAMOUREUX, René LAVASTROU, André RAYMOND, André RAYNAL (arrivée au point 4), Jean-François RICHARD, Robert RISPAL, Christian SOULENQ (représentant Paul MESTRE), Joseph SOULENQ, Jean VALADIER et Lucien VEYRE.

Monique BOICHÉ, absente excusée, donne pouvoir à Lucien VEYRE

Bernadette DE TREMONTELS, absente excusée, donne pouvoir à Vincent ALAZARD

Geneviève GASQ-BARÈS, absente excusée, donne pouvoir à Jean-Marie CAYLA

Christian CAGNAC, absent excusé, donne pouvoir à René DELMAS

Henri CHABRAT, absent excusé, donne pouvoir à André RAYMOND

Benoît MIJOLE, absent excusé, donne pouvoir à Robert ALBERT

René PAGÈS, absent excusé, donne pouvoir à Annie CAZARD

Michel ROUQUETTE, absent excusé, donne pouvoir à Jean-François RICHARD

**Était excusée** : Madame Christiane MARFIN

Nombre de membres en exercice : 32

Membres présents : 23

Votants : 31

### 1 – Election du secrétaire de séance

Madame la Présidente propose que Monsieur Philippe COUDERC, Maire de Cassuéjols, soit Secrétaire de séance.

Monsieur Philippe COUDERC est élu Secrétaire de séance.

*Pour : 29 - Contre : 0 - Abstention : 0*

### 2 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 avril 2019

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du conseil du 12 avril 2019. Sans remarque, ce procès-verbal est approuvé.

*Pour : 29 - Contre : 0 - Abstention : 0*

### 3 – Présentation d'AD'OCC

Madame la Présidente accueille Madame POTES et Madame JAFFUEL de l'agence AD'OCC (Agence de Développement Economique de la Région Occitanie).

Madame POTES explique qu'elle s'occupe des entreprises et Madame JAFFUEL des collectivités.

Madame POTES présente AD'OCC, son organisation puis ses métiers (attractivité, export conquête des marchés, croissance, innovation).

Monsieur VALADIER demande si toutes les entreprises peuvent être concernées par la partie financement et levée de fonds.

Madame POTES répond positivement.

Madame JAFFUEL présente les actions d'AD'OCC pour la croissance des entreprises et pour les collectivités (offre territoriale et implantation ; développement local avec le conseil aux communautés de communes). Elle précise qu'AD'OCC fait une pré-instruction des demandes de subventions pour les projets économiques des collectivités et qu'il est donc important de les associer en amont.

Monsieur CEZAC s'excuse pour son retard. Il demande quelles sont les aides pour les tiers-lieux et quelle est la définition d'un tiers-lieu.

Madame JAFFUEL explique que le tiers-lieu est à la croisée entre le lieu de travail et le lieu de vie. C'est un lieu où on travaille mais où on fait aussi du lien. Il peut y avoir un espace co-working, un espace associatif, un espace culturel, ... Elle précise que la Région aide la rénovation ou la construction de tiers-lieux.

Monsieur CEZAC demande si, à côté des aides immobilières, il y a des aides au fonctionnement qui est une partie importante.

Madame JAFFUEL indique que la réussite d'un tiers-lieu repose sur l'animation. La Région peut intervenir dans le cadre d'un appel à projet (15 000 € sur 3 ans pour les projets de développement).

Madame JAFFUEL détaille les missions pour la croissance des entreprises ; l'offre territoriale et implantation (accompagnement, promotion des Occitanie Zones Economiques, objectif d'implantation sur tous les territoires) ; le développement local avec le découpage en secteurs. Elle présente les contacts au sein d'AD'OCC.

Monsieur CEZAC souhaite savoir s'il y a une forme juridique imposée pour les partenariats publics privés.

Madame JAFFUEL indique qu'il n'y a pas de structuration juridique imposée, mais un accompagnement pour la création.

Monsieur CEZAC remarque que des actions peuvent se faire par le privé avec une participation du public.

Madame JAFFUEL confirme que tout peut se faire. Elle donne l'exemple d'une association qui gère le cluster de la Mecanic Vallée, où AD'OCC vient aider à l'animation.

Madame POTES explique que, pour l'aide à l'immobilier, AD'OCC est en contact avec les communautés de communes qui sont compétentes en la matière.

Madame JAFFUEL précise que, s'il n'y a pas d'aide économique de la Communauté de Communes, il n'y a pas de possibilité d'aide de la Région.

Monsieur VALADIER informe qu'il y a de bonnes relations entre les agents de développement de la Communauté de Communes et AD'OCC. Il rappelle que la loi NOTRe a donné la compétence pour accompagner les entreprises aux communautés de communes et à la Région.

Madame POTES indique que, quand AD'OCC détecte un outil régional, l'information est donnée aux communautés qui ont souvent le 1<sup>er</sup> contact avec les entreprises.

Madame le Présidente rappelle qu'il faut avoir le réflexe aujourd'hui d'orienter vers nos chargés de développement quand les entreprises ont un projet.

Madame JAFFUEL remarque que la Région a ouvert ses dispositifs d'aides.

Madame POTES rappelle que la Communauté de Communes a été un membre actif de la Start Up est dans le pré à Laguiole, opération portée par AD'OCC. 12 projets ont été mis en concurrence avec du coaching. Elle précise que, dans les lauréats, il y a une entreprise locale (pisciculture des Monts d'Aubrac).

Madame POTES indique que la Communauté est invitée au bilan de l'action. Elle informe de la volonté de déplacer des actions sur les territoires.

Monsieur Didier CAYLA remarque que, dans la mission Attractivité, il y a la prospection d'investisseurs. Il demande si AD'OCC peut faire venir des investisseurs si on a des terrains disponibles.

Madame JAFFUEL explique que les appels à projets des entreprises sont communiqués à tous les territoires. AD'OCC fait plusieurs propositions aux entreprises et les accompagne en ayant toujours en tête l'offre existante. Elle précise que ce n'est pas le plus évident car beaucoup de projets veulent Toulouse et Montpellier.

Madame POTES indique qu'il y a eu une action de prospection collective il y a quelques années qui a permis de faire venir l'entreprise NOZ à Bozouls car il y avait de grands bâtiments disponibles. Elle informe qu'au début l'entreprise recherchait à proximité de l'A75.

Madame POTES explique qu'AD'OCC essaie de présenter à chaque fois le maximum d'offres. Elle précise que la présence sur le territoire régional permet de n'oublier aucun territoire.

Madame la Présidente remercie Madame POTES et Madame JAFFUEL pour leur intervention.

#### 4 – Délégation du Conseil à Madame la Présidente

Madame la Présidente informe le Conseil que des commandes ont été passées : Achat d'un véhicule pour le secteur du Carladez pour 9 809.76 € TTC (commande à Rudelle Fabre) ; Achat de mobilier pour la Micro-crèche de l'Argence pour 4 763.91 € TTC (commandes à Mathou, Haba et Nathan) ; Achat de mobilier pour la Micro-crèche de la Viadène pour 4 698.55 € TTC (commande à Mathou).

Monsieur Didier CAYLA souhaite savoir quel véhicule a été acheté.

Monsieur VIBERT-ROULET répond qu'il s'agit d'une Renault Twingo.

Madame la Présidente précise que l'achat se fait via le Garage Yerles.

#### 5 –DM1 Budget annexe Régie des eaux Argence Carladez Laguiole

Madame la Présidente explique qu'il est nécessaire de faire une Décision Modificative pour le budget annexe Régie des Eaux Argence Carladez Laguiole afin de créer une opération pour les travaux rues de l'Anglade et des Nouelles à Sainte Geneviève. Elle présente les mouvements comptables.

Madame la Présidente propose d'approuver cette DM1.

Le Conseil Communautaire approuve la Décision Modificative n° 1 pour le budget annexe Régie des Eaux Argence Carladez Laguiole.

*Pour : 31 - Contre : 0 - Abstention : 0*

#### 6 –Tarifs et Règlement de service pour la Régie des eaux Argence Carladez Laguiole

Madame la Présidente indique qu'il y avait 2 points concernant la Régie des Eaux à l'ordre du jour : le règlement de service et les tarifs. Elle informe que le point sur les tarifs est reporté car le travail du Conseil d'Exploitation doit se poursuivre sur ce sujet.

Madame la Présidente explique qu'il y a eu un long travail sur le règlement de service et, à la fin, celui sur les tarifs avec une proposition de tarifs plus élevés sur certains secteurs. Mais le travail est à affiner pour voir les conséquences sur certaines catégories (gros consommateurs, ...), en prenant en compte les besoins de financement. La réflexion se poursuivra avec le Conseil d'Exploitation et sera inscrite à un prochain Conseil Communautaire.

Madame la Présidente expose qu'un règlement de service pour la Régie des Eaux a été réalisé (document distribué ce jour), sur la base des anciens règlements et avec un accompagnement d'Aveyron Ingénierie. Elle présente les principaux points.

Monsieur RAYMOND remarque que le diamètre des compteurs de pâture est trop petit dans l'article 11 (15 à 20 mm) et qu'il faut mettre 15 à 40 mm.

Monsieur CEZAC indique que, dans l'article 6, il est fait mention de la faillite alors que c'est un terme qui n'existe plus. Il précise que, lorsque l'on parle de liquidateur, il faut aussi ajouter l'administrateur et le syndic.

Madame la Présidente confirme que les remarques seront intégrées. Elle rappelle que l'on pourra toujours revenir sur le règlement afin de faire des modifications.

Monsieur RICHARD demande si le règlement sera envoyé aux usagers car il y a des modifications de certaines pratiques.

Madame la Présidente répond que le règlement sera envoyé aux abonnés avec la 1<sup>ère</sup> facture.

Monsieur RAYNAL remarque que l'on a pensé à mettre dans le règlement qu'un abonné peut avoir son propre réseau d'eau.

Madame la Présidente approuve et précise qu'il ne faut pas de mélange avec le réseau public afin d'éviter tout risque de contamination ou pollution.

Monsieur CEZAC expose que l'article 35 parle des contentieux mais qu'il faudrait rajouter un article 39 pour faire une clause de compétence de juridiction car il s'agit d'une clause qui figure dans tous les contrats.

Madame la Présidente propose d'approuver le règlement, avec les modifications évoquées, sous réserve que le service juridique valide.

Le Conseil Communautaire approuve le règlement de service de la Régie des Eaux Argence Carladez Laguiole.

*Pour : 31 - Contre : 0 - Abstention : 0*

### 7 – Étude d'opportunité et de faisabilité pour un outil d'abattage local

Madame la Présidente rappelle que l'entreprise Arcadie a décidé de fermer brutalement l'unité d'abattage sur le site de son usine de Sainte Geneviève sur Argence. Il y a eu une réunion pour voir les conséquences territoriales. Une étude de faisabilité et d'opportunité d'un outil d'abattage, de découpe, de transformation et de commercialisation peut être portée par la Communauté de Communes.

Monsieur VALADIER confirme que l'annonce a été brutale par Arcadie. Il précise que l'unité de transformation de steaks hachés reste ouverte.

Monsieur VALADIER explique que les opérateurs locaux sont venus vers nous pour les aider suite à la décision d'une entreprise privée afin de mener une réflexion pour un outil d'abattage local.

Monsieur VALADIER expose que l'étude comportera 3 points : l'opportunité et la faisabilité (avec engagement des acteurs locaux) ; le montage juridique ; la reprise d'un outil d'abattage dimensionné aux besoins locaux.

Monsieur VALADIER indique qu'un travail est en cours pour la rédaction d'un cahier des charges, en lien avec les chargés de mission Transformation alimentaire et Agriculture d'AD'OCC. Il y aura des aides. Il précise que l'étude peut avoir une réponse négative.

Monsieur VALADIER explique que, lors de la rencontre avec le directeur d'Arcadie, ce dernier a évoqué les difficultés de recrutement. Lors d'une rencontre avec Madame GAZEL, Vice-Présidente du Conseil Régional, il a évoqué la perspective de créer, dans l'unité Arcadie ou ailleurs, un module de formation aux métiers de la viande pour former des apprentis directement dans les entreprises qui peuvent les recruter. Il pense qu'il est aussi possible de faire cela dans d'autres secteurs (Jeune Montagne, coutellerie, EDF, ...).

Madame la Présidente remarque que nous n'avons pas beaucoup de chômeurs mais que l'on peut essayer de les mettre dans des emplois avec des formations adaptées. Elle précise qu'Arcadie cherche 15 à 20 personnes.

Monsieur VALADIER informe qu'une action est menée avec la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) car le groupe Arcadie a donné ses besoins de recrutement.

Monsieur Didier CAYLA demande si c'est du personnel français qui est concerné par la fermeture de l'abattoir.

Monsieur VALADIER répond qu'il y a moitié de personnel français et moitié de personnel détaché. 6 à 7 travailleurs détachés ont été envoyés à Rodez. Il précise que l'entreprise souhaite fidéliser du personnel local et avoir moins de personnel détaché.

Monsieur CEZAC demande si le cahier des charges est défini.

Monsieur VALADIER répond qu'il n'est pas encore achevé.

Monsieur CEZAC indique qu'il avait rencontré avec Monsieur ALAZARD et Monsieur MESTRE les gens de l'école des Mines et que l'on n'a pas donné suite. Il faut mener une réflexion en amont sur tous les métiers. Il précise qu'il fait cela depuis 50 ans et qu'il faut de la compétence.

Monsieur CEZAC espère que, pour un centre de formation aux métiers de la viande, on réussira à trouver des formateurs qui viendront car il remarque que c'est difficile d'avoir un professeur pour le collège.

Monsieur VALADIER indique que la Région a peu de résultat avec les centres de formation et réfléchit à de nouvelles organisations. On réagit dans l'urgence mais cela peut concerner d'autres entreprises. Il précise que cela sera abordé en Commission Développement Economique.

Monsieur LAMOUREUX souhaite avoir des précisions sur le volet commercialisation.

Monsieur VALADIER explique que c'est une perspective qui sera traitée par le bureau d'études car, si un abattoir reprend, il sera le seul à pouvoir porter un label PNR, ce qui peut renforcer les débouchés. Il précise qu'Arcadie est intéressée.

Monsieur LAVASTROU demande si, dans les financeurs possibles, il y a la commune d'Argences en Aubrac.

Madame la Présidente rappelle que la compétence économique est à la Communauté de Communes.

Monsieur LAVASTROU approuve mais pense que la commune pourrait participer au financement.

Monsieur CESTRIÈRES remarque que c'est cohérent que la Communauté de Communes finance.

Monsieur VALADIER indique qu'il faut prendre conscience que la loi a donné des compétences à certaines collectivités.

Monsieur LAVASTROU précise qu'il reste toujours possible d'avoir un financement communal.

Monsieur LAMOUREUX demande quel est le coût de l'étude.

Monsieur VALADIER répond que l'enveloppe est de 50 000 € avec les tranches ferme et conditionnelle.

Monsieur CEZAC considère que le travail peut être réalisé par un étudiant de 3<sup>ème</sup> année et que la 1<sup>ère</sup> partie de l'étude coûte 4 à 5 000 €. Il précise qu'il y a beaucoup de vendeurs de rêve dans les bureaux d'études et qu'il faut être prudent.

Monsieur VALADIER indique qu'il y a des opérateurs connus et compétents.

Monsieur CEZAC remarque qu'il faut une équipe pluridisciplinaire, avec différents aspects (économique, juridique, formation). Il précise qu'il faut définir un budget maximum.

Madame la Présidente propose de réaliser cette étude et de solliciter des subventions.

Le Conseil Communautaire approuve la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité pour le maintien d'un outil d'abattage de découpe, de transformation et de commercialisation sur le territoire.

*Pour : 31 - Contre : 0 - Abstention : 0*

### 8 – Marché de Maîtrise d'œuvre pour le PMS de Mur de Barrez

Madame la Présidente rappelle que la Communauté de Communes a lancé la réalisation d'un Pôle Multi-Services à Mur de Barrez.

Une consultation a eu lieu et la Commission d'Appel d'Offres a choisi comme offre la mieux disante celle du groupement Cérès Lacombe Architecture (mandataire) de Montbazens – INSE – Nobatek Inef 4 – Sigma acoustique – Florent Brégeon pour un montant de rémunération de 349 915 € HT.

Madame la Présidente indique que la CAO s'est réunie à plusieurs reprises et qu'il y a eu 14 réponses, puis 4 candidats retenus qui ont été auditionnés pour arriver au choix final.

Monsieur Didier CAYLA demande quel est le taux de rémunération.

Madame la Présidente répond que l'estimation était de 14 % et que nous sommes à 12 % pour une enveloppe prévisionnelle de travaux de 2 800 000 €.

Monsieur CEZAC demande quels étaient les critères de choix.

Madame la Présidente répond qu'il y avait les capacités professionnelles, les références.

Monsieur VIBERT-ROULET précise qu'il y avait aussi la prise en compte de la partie NoWatt pour répondre à l'appel à projet régional ; l'organisation de l'équipe et de la mission (car il n'y avait pas d'esquisse puisque nous ne sommes pas en concours) ; le prix et les délais.

Madame la Présidente propose de retenir l'offre du groupement Cérès Lacombe Architecture.

Le Conseil Communautaire décide de retenir le groupement Cérès Lacombe Architecture (mandataire) – INSE – Nobatek Inef 4 – Sigma acoustique – Florent Brégeon pour la maîtrise d'œuvre concernant la réalisation d'un Pôle Multi-Services à Mur de Barrez.

*Pour : 31 - Contre : 0 - Abstention : 0*

### 9 – Captage d'eau de Pont la Vieille – Avis sur le dossier soumis à enquête publique

Madame la Présidente rappelle que la Communauté de Communes porte le projet de construction d'une nouvelle usine d'eau potable pour répondre aux besoins des habitants du Carladez et de ceux de Saint Hippolyte.

Dans ce cadre, des dossiers réglementaires ont été déposés pour ce projet et pour régulariser la situation du captage d'eau potable situé à Pont-la-Vieille sur les communes de Théronnels et Narnhac.

La Préfecture a diligenté le commissaire enquêteur. Une enquête publique unique est actuellement en cours et porte sur la demande d'autorisation environnementale ; la déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement d'eau et de l'établissement des périmètres de protection ; l'institution des servitudes à l'intérieur des périmètres de protection. Il y a les avis de toutes les autorités (ARS, DDT, DREAL, Agence de Biodiversité).

Madame la Présidente indique que la Communauté de communes est intéressée par le projet et doit émettre un avis sur le dossier soumis à enquête publique, même si c'est elle qui porte le dossier.

Madame la Présidente propose d'émettre un avis favorable.

Le Conseil Communautaire émet un avis favorable sur le dossier d'enquête publique unique pour le captage d'eau potable de Pont-la-Vieille situé sur le territoire des communes de Thérondels (12) et de Narnhac (15).

Pour : 31 - Contre : 0 - Abstention : 0

#### 10 – Appel à projet bourgs-centres de la Région Occitanie – Projet de la commune de Laguiole

Madame la Présidente rappelle que la Région Occitanie, en tant que chef de file dans le domaine de l'aménagement et de l'égalité des territoires, souhaite créer une dynamique au bénéfice des bourgs-centres.

Après l'élaboration d'une pré-candidature, la commune de Laguiole a déposé un dossier final avec son programme d'actions afin de conventionner avec la Région.

La Communauté de Communes est signataire de la convention, qui intègre sa stratégie de développement, ses modalités d'interventions et certains de ses projets (Pôle Multi-Services, Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, ...).

Monsieur LAVASTROU remarque que la commune de Laguiole a gagné au loto.

Monsieur ALAZARD répond que cela fait du bien de rêver.

Monsieur ALAZARD expose que la commune de Laguiole avait mené une réflexion avec le CAUE dans le cadre de la démarche départementale. Le but était de s'inscrire dans un appel à projet du Massif Central mais la Région a souhaité reprendre cette thématique.

Monsieur ALAZARD indique que l'on peut reprocher que c'est un travail énorme à fournir mais on avait de la matière. Il remercie le PNR pour son accompagnement. Il précise que cet appel à projet régional permet d'avoir une vision globale.

Monsieur CEZAC constate que c'est un travail remarquable. Il indique que la commune de Mur de Barrez est inscrite dans la même démarche. Mais on vient figer un projet dans un contrat.

Monsieur CEZAC explique qu'il ne veut pas contraindre la future équipe municipale dans des choix sur plusieurs années. Il pense qu'un tel projet est à demander en début de mandat. En 2014, beaucoup de décisions étaient prises alors que ce n'était pas le choix de la nouvelle équipe municipale. Il précise qu'il l'a expliqué à Emilien SOULENQ.

Monsieur ALAZARD rappelle que le contrat porte sur la période 2019 - 2021.

Madame la Présidente propose d'approuver ce projet.

Le Conseil Communautaire approuve le projet bourg centre de la commune de Laguiole avec la Région Occitanie et autorise Madame la Présidente à signer le contrat bourg centre.

Pour : 31 - Contre : 0 - Abstention : 0

#### 11 – Subventions 2019 aux associations

Monsieur BOYER détaille les subventions proposées suite aux demandes adressées par des associations.

Monsieur DELMAS regrette que toutes les subventions aient des comptes ronds, sauf à Saint Amans. Il précise qu'il ne fait pas la remarque pour lui.

Madame la Présidente indique que la subvention pour le Sport Quilles peut être arrondie à 500 €.

Monsieur CEZAC demande quel est le budget pour les concours locaux.

Madame la Présidente rappelle que la subvention pour les concours agricoles locaux correspond au forfait tel qu'il a été défini.

Monsieur ALAZARD indique qu'il ne discute pas la subvention mais informe que le Challenge départemental des écoles de quilles est porté par le club de Saint Amans en collaboration avec tous les clubs du territoire.

Madame la Présidente propose de voter ces subventions, avec le montant arrondi pour le Sport Quilles de Saint Amans.

Le Conseil Communautaire vote les subventions suivantes :

| Nom des Bénéficiaires                            | Montant de la subvention | Prestations en Nature                                    | VOTE  |
|--|--------------------------|--|---|
| Asso sportive du collège de la Viadène           | 5 000,00 €               | Subvention de fonctionnement                             | Pour : 31      Contre : 0<br>Abs : 0<br>N'ayant pas pris part au vote : 0 |
| Judo Club Barrezien                              | 1 000,00 €               | Ecole de judo  | Pour : 31      Contre : 0<br>Abs : 0<br>N'ayant pas pris part au vote : 0 |
| Comité d'animation de St Gervais                 | 1 000,00 €               | Animation culturelle St Symphorien de Thénières          | Pour : 31      Contre : 0<br>Abs : 0<br>N'ayant pas pris part au vote : 0 |
| Chœurs de l'Aubrac                               | 1 000,00 €               | Animation culturelle Laguiole                            | Pour : 31      Contre : 0<br>Abs : 0<br>N'ayant pas pris part au vote : 0 |
| Comité des fêtes de Thérondels                   | 1 000,00 €               | Animation culturelle Thérondels                          | Pour : 31      Contre : 0<br>Abs : 0<br>N'ayant pas pris part au vote : 0 |
| Association St Chély -Condom Loisirs             | 1 000,00 €               | Animation culturelle St Chély d'Aubrac                   | Pour : 31      Contre : 0<br>Abs : 0<br>N'ayant pas pris part au vote : 0 |
| Comice Agricole de Thérondels                    | 500,00 €                 | Aide Concours agricoles locaux (forfait)                 | Pour : 31      Contre : 0<br>Abs : 0<br>N'ayant pas pris part au vote : 0 |
| Syndicat d'élevage cantonal de St Chély d'Aubrac | 500,00 €                 | Aide Concours agricoles locaux (forfait)                 | Pour : 31      Contre : 0<br>Abs : 0<br>N'ayant pas pris part au vote : 0 |
| Sport Quilles de St Amans                        | 500,00 €                 | Challenge Départemental Individuel des écoles de quilles | Pour : 31      Contre : 0<br>Abs : 0<br>N'ayant pas pris part au vote : 0 |

## 12 – Subvention pour les Fêtes Musicales de l'Aubrac

Madame la Présidente rappelle que la Communauté de Communes accompagne l'animation culturelle dans les communes, avec une aide jusqu'à 1 000 € par commune attribuée sur demande d'une association.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes attribuait une aide de 7 000 € (communes historiques d'Argences en Aubrac + Cantoin) à l'ACLA (Association Culturelle de L'Argence) pour les Fêtes Musicales de l'Aubrac.



A compter de 2019, la Commune d'Argences en Aubrac a décidé de mettre en place une programmation culturelle et de reprendre en direct la gestion des Fêtes Musicales de l'Aubrac.

Pour cette programmation, la commune a déposé une demande de subvention auprès des fonds Leader. Cependant, pour être éligible, il faut un soutien communautaire. L'aide, qui était précédemment accordée à l'ACLA, pourrait être attribuée à la Commune d'Argences en Aubrac.

Madame la Présidente rappelle que, normalement, la Communauté ne verse des subventions qu'aux associations. Mais, pour avoir les aides européennes, il faut que la subvention soit à la commune plutôt qu'à l'association. Elle précise qu'il n'y a pas de changement sur la somme.

Madame la Présidente propose de voter cette subvention.

Le Conseil Communautaire décide d'attribuer une subvention de 7 000 € à la Commune d'Argences en Aubrac pour l'organisation des Fêtes Musicales de l'Aubrac, dans le cadre de sa programmation culturelle globale.

Pour : 31 - Contre : 0 - Abstention : 0

### 13 – Rapport de la CLECT du 28 janvier 2019

Madame la Présidente rappelle que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie le 28 janvier 2019 et a approuvé la rectification de certaines attributions de compensation.

Suite à l'abrogation de la délibération de la Communauté de Communes de la Viadène du 18 juillet 2007, cette rectification portait sur la baisse des attributions de compensation de Saint Amans des Côtes (-440 000 €) et de Saint Symphorien de Thénières (-50 000 €) afin de tenir compte de l'absence de reversement du FDPTP.

Madame la Présidente indique que le rapport a été approuvé par toutes les communes, à l'exception des communes de Saint Amans des Côtes et de Saint Symphorien de Thénières qui ont voté contre.

Monsieur DELMAS informe que la commune de Saint Amans des Côtes a voté son budget de fonctionnement en déficit, malgré une hausse des taux d'imposition de 5 %. Il précise que le budget de la commune est à la Chambre Régionale des Comptes.

Madame la Présidente propose de prendre acte de l'approbation de ce rapport.

Le Conseil Communautaire prend acte de l'approbation par les communes du rapport de CLECT du 28 janvier 2019 sur la rectification d'attributions de compensation.

### 14 – Mise à disposition du Château de Valon

Madame la Présidente rappelle que la Communauté de Communes et propriétaire du Château de Valon, situé sur la commune de Lacroix-Barrez.

L'association Impulsion de Taussac, représentée par Monsieur Ghislain CAYLA, souhaite organiser cet été des spectacles sur ce site.

La Communauté de Communes pourrait mettre à disposition le site gratuitement, à charge pour l'association d'organiser les spectacles sans soutien technique et financier de la communauté. Une convention serait passée avec l'association.

Madame la Présidente indique que Monsieur CAYLA a déjà fait des spectacles à Valon. Il sollicitait la Communauté de Communes pour un financement. Avec cette mise à disposition, il sera responsable de toute l'organisation pour le spectacle, dont les recettes.

Monsieur CEZAC demande s'il y a une valorisation et des tarifs de location. Il remarque que l'on parle économie dans les points précédents mais qu'on oublie les chiffres pour ce sujet.

Monsieur CEZAC explique qu'il est favorable au spectacle mais, si on parle économie, il faut mettre une valorisation financière dans la convention.

Madame la Présidente répond que cette mise à disposition est plus simple que mettre des agents communautaires à disposition et financer le spectacle.

Monsieur CEZAC s'interroge sur la position de la Communauté s'il demande demain la même chose.

Madame la Présidente remarque que cette organisation lui a paru plus simple.

Monsieur LAVASTROU se demande si ça court les rues d'avoir des spectacles dans de telles conditions.

Monsieur ALAZARD remarque que l'organisation proposée paraît logique au départ. Il précise que, si demain nous sommes débordés de demandes sur ce site, nous pourrions définir un tarif.

Monsieur CEZAC informe que la commune de Mur de Barrez va accueillir la Route Randonnée Découverte (Route du Sel) et facturera ses mises à disposition.

Monsieur BOYER constate que la mise à disposition gratuite existe.

Monsieur COUDERC remarque que, si on fait payer une location, il nous faudra donner une subvention.

Monsieur CEZAC indique qu'il votera favorablement pour Ghislain CAYLA.

Madame la Présidente propose d'approuver cette occupation.

Le Conseil Communautaire autorise la mise à disposition gratuite du Château de Valon à l'association Impulsion, sans soutien technique et financier de la Communauté de Communes et approuve le projet de convention d'occupation temporaire.

*Pour : 31 - Contre : 0 - Abstention : 0*

#### 15 – Convention d'occupation de locaux avec la commune de Laguiole

Madame la Présidente rappelle que les locaux de la Communauté de Communes à Laguiole sont situés dans un bâtiment communal.

Lors de son installation, la Communauté de Communes Aubrac Laguiole avait réalisé les travaux d'aménagement en contrepartie d'une mise à disposition gratuite par la Commune pendant plusieurs années. Aujourd'hui, il convient de passer une convention avec la Commune de Laguiole pour l'occupation de ces locaux au tarif de 150 € par mois.

Madame la Présidente propose d'approuver cette occupation.

Le Conseil Communautaire approuve l'occupation de locaux communaux à Laguiole au tarif de 150 € par mois et autorise Madame la Présidente à signer la convention d'occupation.

*Pour : 31 - Contre : 0 - Abstention : 0*

Monsieur RAYNAL explique qu'il y a le même problème pour la Régie des Eaux qui occupe des locaux de la commune d'Argences en Aubrac. Il précise qu'une convention sera à faire.

#### 16 – Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales

Madame la Présidente explique que la Communauté de Communes s'est dotée d'un logiciel de télédéclaration de la taxe de séjour communautaire pour les hébergeurs.

La plateforme de télédéclaration offre la possibilité aux hébergeurs de payer la taxe de séjour par carte bancaire. La Communauté de Communes doit donc adhérer au service de paiement en ligne PayFiP de la DGFIP.

Madame la Présidente propose d'autoriser cette adhésion.

Le Conseil Communautaire autorise l'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales proposé par la DGFIP et autorise Madame la Présidente à signer la convention

*Pour : 31 - Contre : 0 - Abstention : 0*

Monsieur VIBERT-ROULET informe que cette convention pourra servir au paiement par internet d'autres titres de recettes.

### Questions diverses

#### ❖ Conseil Communautaire

Madame la Présidente informe que le prochain Conseil Communautaire aura lieu le 11 juillet 2019 à Graissac (20h).

#### ❖ Voyage

Madame la Présidente indique que le projet de voyage à Bordeaux se fera les 7, 8 et 9 octobre prochain, au regard du sondage réalisé. Elle précise que la participation par personne serait de 250 € environ.

Sans autre question, la séance est close à 22h15.

La Présidente,  
Annie CAZARD



Le Secrétaire,  
Philippe COUDERC